



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

**Identificateur de produit** 76320 HEAVY DUTY BRAKE & PARTS CLEANER

**Autres moyens d'identification**

**Code du produit** 1000021836

**Usage recommandé** Nettoyant

**Restrictions d'utilisation** Aucuns connus.

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

**Fabricant**

**Nom de la société** OSBORN  
**Adresse** 2350 SALISBURY ROAD NORTH  
RICHMOND, dans 47374  
États-Unis

**Téléphone** 765-965-5333

**Courriel** marketsupport@osborn.com

**Numéro de téléphone d'urgence** 866-836-8855

**Fournisseur** Non disponible.

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction (fertilité)	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques

**Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Défense de fumer. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Traitement particulier (consulter cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 3 Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3
<b>Autres dangers</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétone		67-64-1	56.596
Acétate de méthyl		79-20-9	16.405
Dioxyde de carbone		124-38-9	8.466
Alcool isopropylique		67-63-0	4.192
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire		426260-76-6	4.127
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	4.126
Cyclohexane		110-82-7	1.407
d-Limonène		5989-27-5	0.273
n-Hexane		110-54-3	0.141
Octane		111-65-9	0.141
Autres composés sous les niveaux déclarables			4.126

\* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial. Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation du nez et de la gorge. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

**Informations générales**

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés**

Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Agents extincteurs inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

**Méthodes particulières d'intervention**

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Risques d'incendie généraux**

Aérosol extrêmement inflammable.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 2.

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm
	STEL	30000 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	TWA	5000 ppm
	TWA	50 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	300 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	757 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	250 ppm 606 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m <sup>3</sup> 750 ppm
	TWA	1200 mg/m <sup>3</sup> 500 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	400 ppm 492 mg/m <sup>3</sup>
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	200 ppm 344 mg/m <sup>3</sup>
	STEL	100 ppm 54000 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
	TWA	9000 mg/m3
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	5000 ppm 176 mg/m3
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	50 ppm 1400 mg/m3 300 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm
	TWA	5000 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	20 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	300 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm
	TWA	5000 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	300 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm
	TWA	5000 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	757 mg/m3
	TWA	250 ppm 606 mg/m3
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	200 ppm 2380 mg/m3
	TWA	1000 ppm 1190 mg/m3
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	500 ppm 1230 mg/m3
	TWA	983 mg/m3 400 ppm
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	1030 mg/m3 300 ppm
	STEL	54000 mg/m3
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	TWA	30000 ppm 9000 mg/m3
	STEL	5000 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3 50 ppm
	STEL	1750 mg/m3 375 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	1400 mg/m3 300 ppm

**Valeurs biologiques limites**

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Composants				
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
n-Hexane (CAS 110-54-3)	0.4 mg/l	2,5-hexanedione, sans hydrolyse	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Écran facial. Éviter le contact avec les yeux.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

**Autre**

Éviter tout contact avec la peau. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire**

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

**Considérations d'hygiène générale**

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique**

Gaz.

**Forme**

Aérosol

**Couleur**

Non disponible.

**Odeur**

Non disponible.

**Seuil olfactif**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation**

Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

48.12 °C (118.62 °F) estimation

**Point d'éclair**

-13.9 °C (7.0 °F) estimation

**Taux d'évaporation**

Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)**

Gaz inflammable.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité****Limites d'inflammabilité - inférieure (%)**

3.1 % estimation

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)**

16 % estimation

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)**

Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)**

Non disponible.

**Tension de vapeur**

Non disponible.

**Densité de vapeur**

Non disponible.

**Densité relative**

Non disponible.

**Solubilité****Solubilité (eau)**

Non disponible.

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	455 °C (851 °F) estimation
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Chaleur de combustion (NFPA 30B)</b>	29.19 kJ/g estimation
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.812 estimation

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Risque d'inflammation.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Nitrates. Aluminium.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation du nez et de la gorge. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Effets narcotiques. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL100	Lapin	98.4 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	6482 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Cobaye	> 7426 mg/kg, 24 heures > 9.4 ml/kg, 24 heures



Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	Lapin	> 7426 mg/kg, 24 heures > 9.4 ml/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	55700 ppm, 3 heures 132 mg/l, 3 heures 50.1 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5800 mg/kg 2.2 ml/kg
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	16.4 ml/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 10000 ppm, 6 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5.84 g/kg
Cyclohexane (CAS 110-82-7)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 32880 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures > 5540 ppm, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
	Rat	> 5000 mg/kg
d-Limonène (CAS 5989-27-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Cobaye; lapin	> 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5000 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures > 4980 mg/m <sup>3</sup> > 4980 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures > 4.96 mg/l, 4 heures 13700 ppm, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	4820 mg/kg
n-Hexane (CAS 110-54-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 4 heures > 5 ml/kg, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5000 ppm, 24 heures > 31.86 mg/l 73860 ppm, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	24 ml/kg 24 g/kg
	Rat Wistar	49 g/kg
Octane (CAS 111-65-9)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 24.88 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Octane (CAS 111-65-9)

Irritant

**Sensibilisation respiratoire** N'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

#### Cancérogénicité

##### Carcinogènes selon l'ACGIH

Acétone (CAS 67-64-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

##### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

2-propanol (CAS 67-63-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

ACÉTONE (CAS 67-64-1)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

##### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

d-Limonène (CAS 5989-27-5)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Peu probable du fait de la forme du produit.

**Effets chroniques** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Autres informations** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	120.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1026.7 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	295 - 348 mg/l, 96 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	1000.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Cyclohexane (CAS 110-82-7)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	23.03 - 42.07 mg/l, 96 heures
d-Limonène (CAS 5989-27-5)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	69.6 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	0.619 - 0.796 mg/l, 96 heures
n-Hexane (CAS 110-54-3)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	2.101 - 2.981 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

Acétate de méthyl	0.18
Acétone	-0.24
Alcool isopropylique	0.05
Cyclohexane	3.44
d-Limonène	4.232
n-Hexane	3.9
Octane	5.18

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1950
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS, inflammables
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	2.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans objet.
<b>Dangers environnementaux</b>	D
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

This product meets the exception requirements of section 173.306 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity.

### IATA

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	Aerosols, flammable
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>ERG Code</b>	10L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
<b>Passenger and cargo aircraft</b>	Allowed with restrictions.
<b>Cargo aircraft only</b>	Allowed with restrictions.

### IMDG

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	AEROSOLS
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	F-D, S-U
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet.

IATA; IMDG; TMD



## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

#### Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1)

Classe B

### Règlements internationaux

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque d'exposition.

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

#### Montreal Protocol

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

<b>Date de publication</b>	24-Octobre-2016
<b>Version n°</b>	01
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique
<b>Avis de non-responsabilité</b>	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. We ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Utilisations du produit Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières Données réglementaires: États-Unis GHS: Classification